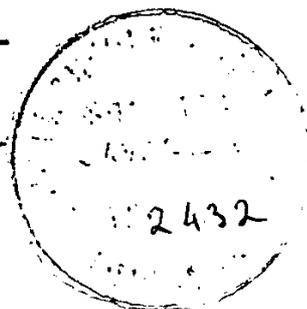


MÉMOIRES  
DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
ET  
ARCHÉOLOGIQUE  
DE L'ARRONDISSEMENT  
DE PONTOISE  
ET  
DU VEXIN

---

TOME XXI

---



PONTOISE  
IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS  
LUCIEN PARIS, successeur

—  
1899



# NOTICE

SUR

## SAINT-GERVAIS-LÈS-MAGNY

*(Histoire civile jusqu'en 1789)*

Par M. l'abbé PIERRON

Chanoine honoraire, Curé doyen de Marcoussis, ancien Curé de St-Gervais  
Membre de la Société Historique du Vexin



### I

**L**A configuration de la commune de Saint-Gervais dénonce une antiquité qu'il est toutefois difficile de préciser. Si la plupart des communes actuelles n'ont d'autres territoires que ceux des paroisses d'avant la Révolution, ces paroisses, quand elles furent antérieures au Moyen-Age, paraissent avoir hérité de la circonscription des *Pagi* gaulois et romains qui avaient précédé leur formation. Il en fut de la paroisse comme il en avait été de la province ecclésiastique et du diocèse : la métropole civile devint métropole religieuse ; la ville importante d'un territoire abrita la cathédrale. La paroisse dut suivre cette organisation si simple et si naturelle, surtout dans le temps de confusion politique qui suivit

les invasions des Barbares, dans ces époques d'absence d'autorité civile, pendant lesquelles l'Église dut se servir de ses prêtres pour administrer, au civil aussi bien qu'au spirituel, la circonscription paroissiale.

La paroisse de Saint-Gervais a la forme d'un parallélogramme-rectangle à peu près régulier. L'un des côtés va d'Estrées à Saint-Gervais ; l'autre d'Archemont à Ducourt. Il semble que, topographiquement, Estrées aurait dû appartenir à Magny ; il n'est séparé des Boves que par la traversée de la route de Gisors ; il est beaucoup plus près de Magny que de Saint-Gervais. Il en est de même d'Archemont qui trouve des routes plus faciles pour venir à Magny qu'à Saint-Gervais. Ducourt est également beaucoup plus rapproché de La Chapelle-en-Vexin que de Saint-Gervais ; n'est-il pas naturel de conclure à l'antériorité de ces hameaux à l'égard de Magny et de La Chapelle. Magny, d'après M. Potiquet, daterait seulement du <sup>vi</sup>e siècle de l'ère chrétienne et La Chapelle serait encore d'une existence postérieure.

Si, à cette irrégularité, nous joignons la situation de St-Gervais, nous aurons raison de croire à une station gauloise ou romaine. Ce village est sur la route directe de Paris à Rouen. Il appartient à ce territoire des Veliocasses dont la fertilité attira et maintint de nombreux habitants, témoins les fréquents souvenirs gallo-romains dans le canton de Chaumont. Rouen et Lutèce ayant été de bonne heure des capitales, une route qui partait de Troyes, passant par Lutèce et Rouen, allait se terminer à Lillebonne, à l'estuaire de la Seine. Des étapes s'établirent sur la route qu'elles divisèrent, surtout pour la commodité des troupes. Saint-Gervais fut très probablement lieu d'étape et dut à cette circonstance ses premiers habitants.

La conquête romaine ne négligea rien pour l'entretien et la défense des routes destinées au passage de ces légions qui devaient traverser la Manche et faire la conquête d'une partie de l'Angleterre. Sur les tables de Peutinger et les tables Antonines, parmi les voies romaines qui se partagent la Gaule, celle qui va de Troyes à Lillebonne, passait de Lutèce à Pontoise et de là trouvait à l'étape *Petromantalum* ou *Petrumviaco*. Cette voie partie de Pontoise, situé alors dans la plaine de St-Martin, allait en ligne droite au Tillay, commune de Cléry, où l'on en rencontre encore des vestiges, puis le plus doucement possible descendait entre Velannes et Arthieul (1) pour se rendre de là à Estrées, dont le nom latin, qui signifie route, rappelle la chaussée romaine. De plus, en cet endroit cette route a été connue sous le nom de chaussée de César. On la

(1) Magny n'était pas sur cette route. L'ancien Magny, plus au sud, en était distant de cinq cents mètres.

suit au Petit-St-Gervais et on en rencontre les vestiges dans certaines caves de ce lieu (1). La station romaine devait se trouver sur cette route, là où se trouve aujourd'hui Saint-Gervais.

L'abbé Bellet, dans une dissertation sur les points dénommés par les Tables (2), croit que le *Petromantalum* et le *Petrumviaco* est Magny. « Le grand chemin de Rouen à Paris passe par la ville de » Magny dans le Vexin Français ; la voie romaine passait aussi par » cette ville ; on reconnaît son passage par la dénomination du lieu » d'Estrées (*via strata*) situé à la porte de la ville. D'ailleurs, les » distances anciennes, comparées aux distances réelles portent le » *Petromantalum* vers Magny. » Plus loin, l'auteur, après des calculs de distance trouve que le *Petromantalum* devait tomber sur le grand chemin « vis-à-vis du village de Magnitot, et rectifiant encore son calcul, il déclare qu'il s'en faut environ de mille toises que le *Petromantalum* ne tombe à la ville de Magny. » L'auteur ne semble pas connaître Saint-Gervais qui se trouve justement à cette distance de Magny.

L'examen du lieu nous fournit une grande probabilité en faveur de St-Gervais. « Tous les lieux mentionnés dans l'itinéraire n'étaient pas des villes, dit encore l'abbé Bellet ; on y trouve des noms de simples villages où il y avait des auberges et des écuries pour les chevaux et les voitures publiques. » D'ailleurs, l'arrêt des troupes en cet endroit aurait pu déterminer quelques constructions ; plusieurs ménages s'y seraient installés par les soins de l'administration, ou par esprit d'intérêt privé. L'important était que ce lieu fût à l'abri d'un coup de main et qu'il fût assez spacieux pour permettre le campement d'une ou de deux légions avec leurs états-majors, cavalerie et artillerie. Au-dessus d'Estrées, et près du carrefour formé par la rencontre des lignes de Paris à Rouen, et de Beauvais à Chartres, s'éleva le Châtelet, dont il ne reste plus qu'un monticule de sable : ce fortin dut appuyer les derrières de la station, du côté de Magny. Le hameau qui a pris le nom de la route, Estrées, s'est élevé à son ombre : l'auberge, l'écurie, quelques maisons de cultivateurs. Nous sommes à la limite du territoire du côté de Magny au nord. Il en sera de même au sud : Archemont, très probablement Arcis-Mons, quoique situé sur la déclivité d'une petite colline, a pris son nom de quelque ouvrage élevé pour la sécurité de ce point extrême.

La route qui allait de l'est à l'ouest, en quittant Estrées, s'engageait dans un petit défilé. A gauche, elle était dominée par le plateau d'Archemont qui s'abaissait et la vallée de la Cheydoz

(1) Chez M. Drouard.

(2) Mém. de l'Acad. des Inscriptions.

longeait cette route ; cette vallée était marécageuse ; à droite elle côtoyait, en l'entamant dans la hauteur, une arête sur laquelle s'est assis le village de Saint-Gervais, et aboutissait à un plateau qui, continuant celui d'Archemont et portant à cet endroit le nom de plateau de Magnitot, dut servir de cantonnement.

Nous avons déjà vu deux points défendus : Estrées et Archemont. Magnitot a dû aussi servir à la défense : les plus anciens châteaux dont la mémoire se perd dans les temps féodaux n'auraient-ils pas succédé, eux aussi, à ces points défendus par la stratégie gauloise ou romaine ? Et auprès d'eux quelques maisons ne se seraient-elles pas élevées pour les raisons dénoncées plus haut, à moins qu'elles n'aient été maisons de tenanciers ? Le nom saxon de Magnitot, magni-toft, qui signifie auberge, maison blanche, à la rencontre de plusieurs chemins, a pu remplacer au moyen âge le nom du fortin peut-être détruit déjà depuis longtemps. Le plateau se défend à l'est par les hauteurs de La Chapelle et au nord par celles de Montjavoult et des meulières de Serans : il dut y avoir quelques vigies sur ces points.

Ce plateau au sud-ouest rencontre un vallon sur le flanc duquel se trouve le hameau de Ducourt qui appartient au territoire de Saint-Gervais et qui le sépare du mont terrier, lequel semble continuer le plateau de Magnitot dans la direction du sud-ouest.

Le nom latin de *Ducourt* (*cour des chefs*), les souvenirs romains qu'on y a trouvés, restes de peintures et de dorures à des arceaux, chandeliers de bronzes ; le voisinage d'une source, chose rare en cet endroit, tout faisait à ce lieu une spéciale destination.

Qui habitait ces lieux ? Etaient-ce les tribuns militaires ? Etaient-ce l'intendance ? Au-delà le Mont terrier, *terribilis*, rappelle, d'après la légende locale le souvenir d'une affreuse mêlée qui aurait eu pour but soit la conquête, soit la défense de ce lieu : on y retrouve facilement des armes romaines ; on y suit encore la trace de fossés de circonvallation : on pense que ce plateau servit à la cavalerie, qui trouvait dans la déclivité du terrain vers l'Aubette un chemin pour conduire les chevaux à l'abreuvoir.

Enfin sur ce vaste terrain, au nord-ouest, au commencement d'une vallée qui se termine à Parnes, le château d'Hallaincourt se cache pour ainsi dire. Loin de dépendre de Saint-Gervais, c'est ce village qui a presque entièrement et depuis des siècles dépendu du château. Quel est cet Alain dont le domaine prit tant d'importance ? Il est impossible de le savoir : la terminaison latine de ce lieu qui fut aussi hameau, comme celle de Ducourt, pourrait amener une probabilité d'existence aussi antique. Je pense que ç'aurait été la demeure soit du général en chef, soit du chef de la station et que

des terrains nombreux auraient été annexés à ce lieu pour la chasse ou la nourriture de la maison.

Si ce plateau, d'après ce que j'ai dit, se prête bien à l'établissement d'une station romaine, les noms de *Petromantalum* et de *Petrumviaco*, tous deux de formation barbare, tous deux disparus peuvent nous servir à retrouver Saint-Gervais. Ces deux mots nous indiquent un endroit qui renferme des rochers ou des carrières. Lorsque nous arrivons d'Estrées à Saint-Gervais par la voie romaine, nous nous trouvons dans un pays de pierres. A certains endroits, le roc est le pavé : nous entendrons plus tard les doléances des cochers et des postillons à ce sujet : plus haut l'on entame le roc pour adoucir la pente ou pour tracer la route : et puis les carrières de Saint-Gervais sont exploitées de temps immémorial. Le *Petrumviaco* s'expliquerait bien, chemin de pierres, de roche ; le *Petromantalum* serait selon l'observation judicieuse de M. Mercier, dans sa brochure sur le *Petromantalum*, inséré dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Lettres de Seine-et-Oise, par une substitution de l'M en B, Banthélu aux pierres pour le distinguer de Banthélu, voisin de Cléry. Cette substitution était commune dans ces temps de barbarie, dans la bouche des peuples, surtout avec l'affinité qu'il y a entre certaines lettres, comme l'abbé Bellet l'avait fait remarquer bien avant à propos d'une autre ville.

Comment cet endroit a-t-il pu perdre son nom pour prendre celui de Saint-Gervais ? Je cite M. Mercier : « *Petromantalum* ne fut ni » une ville, ni un village, mais un simple poste qui n'avait d'im- » portance que comme point stratégique. Les Romains durent y » élever un petit sanctuaire consacré à leurs dieux protecteurs des » voyageurs ou des soldats : plus tard, lorsque sous le règne de » Constantin le Grand le christianisme devint la religion officielle » de l'Empire, les temples et les sanctuaires établis dans les villes » et dans les campagnes furent détruits ou transformés en chapelles » placées sous le vocable des premiers martyrs chrétiens. Le culte » de Saint-Gervais prit naissance dans le v<sup>e</sup> siècle deux cents ans » après son martyre. (1) Un grand nombre d'Eglises nouvelles furent » à cette époque, placées sous son invocation. La chapelle de *Petro-* » *mantalum*, comme il arrive souvent, devait en raison de sa situa- » tion sur la grande route de Paris à Rouen devenir le centre d'un » groupe d'habitations et la nouvelle circonscription paroissiale fut » désignée par l'autorité ecclésiastique sous cette dénomination fort » usitée dans les dix premiers siècles pour les localités peu impor- » tantes : *apud sanctum Gervasium*. Le village a conservé jusqu'à » ce jour et conserve encore le nom de St-Gervais ; le vieux nom

(1) Par suite de la découverte des reliques par saint Ambroise

» gallo-romain tombe dans l'oubli au moyen-âge avec le souvenir  
» même de ceux qui le lui avaient imposée. » Le même auteur  
ajoute : « Il serait intéressant, croyons-nous, que des fouilles intelli-  
» gentes fussent pratiquées dans ce village, surtout dans le voisinage  
» de l'église ; elles mettraient peut-être à jour les substructions du  
» sanctuaire primitif et du castellum romain. » En effet entre  
l'escalier qui mène à la place de l'église et le passage qui longe le  
côté nord de l'église, auprès d'un tilleul plus fort que les autres, il y  
a l'ouverture d'une galerie qui fut débouchée et qui mène dans la  
roche à un carrefour sous la place : là, gisaient six cadavres, les  
pieds partant d'un même centre, le corps faisant rayon, de cet  
endroit, il y a une galerie allant vers le nord et se terminant à la  
margelle d'un puits ; une autre va jusqu'au porche de l'église. Ces  
substructions ne sont pas à la profondeur de plus d'un mètre du sol  
actuel. On n'a rien trouvé qui ait pu fixer l'époque de ces ouvrages.  
Il en est de même d'une tour qui se trouvait au nord-est du pâtre de  
maisons qui avoisinent l'église au nord : elle est appelée tour du  
seigneur sur le plan de Saint-Gervais de 1745 : démolie au commen-  
cement de ce siècle, elle renfermait un cadavre dans ses fondations.

## II

Dans le cours des siècles, Saint-Gervais devait rester village :  
quoique placé sur une grande route, il était disséminé dans les  
hameaux d'Estrées, de Saint-Gervais, d'Archemont, de Magnitot, de  
Ducourt, de Chauxsoleil ; chacun de ces hameaux n'a pas été assez  
fort pour grouper un grand nombre de maisons. Il n'y avait pas de  
cours d'eau nécessaire à la meunerie et à la tannerie, ce qui devait  
empêcher le commerce d'y fixer son siège ; l'église, d'autre part ne  
fut jamais abbaye ou prieuré, elle n'eut pas besoin pour son service  
paroissial, de ces ménages qui s'établissaient auprès de ces grands  
édifices pour l'exploitation de leur biens et le service des maisons.  
La grande propriété nuisit-elle à l'augmentation de la population ?  
Elle était alors comme aujourd'hui moins un séjour luxueux qu'une  
exploitation lucrative : les fermes étaient alors comme aujourd'hui  
auprès des châteaux, et l'ouvrier se fixe là où se trouve son ouvrage.  
Saint-Gervais ne s'accrut que par le surcroît des naissances : ce fut  
peu considérable. Il vit Magny grandir ; l'Aubette avec ses établis-  
sements de meunerie et de tannerie, le prieuré et plus tard le choix  
des MM. de Villeroy pour l'établissement de leur hôtel groupèrent un  
certain nombre de familles sur un territoire très restreint, qui,  
prenant les allures de petite ville par ses rues et par ses places, eut

ses auberges et ses marchés; reçut enfin son brevet de ville, devint la troisième ville du Vexin français avec son armée d'hommes de loi et de fonctionnaires pour l'impôt, et fixa désormais l'étape chez elle.

Saint-Gervais ne semble plus qu'un faubourg de Magny, et sa fortune politique se trouve jointe à celle de cette ville qui l'éclipsa totalement. Noël Taillepied, dans les premières pages des Antiquités de Pontoise, où il nous parle des villages du Vexin Français, oublie Saint-Gervais. Quelle peut avoir été l'histoire de ce village? Cette route qui le traverse a vu des hommes d'armes et souvent. Les guerres ont été fréquentes dans le voisinage, et il est difficile de ne pas admettre que le contre-coup n'ait été ressenti dans les environs. Saint-Gervais est à une grande lieue d'Ambleville dont le château subit un siège, à deux lieues de Saint-Clair-sur-Epte et des frontières de Normandie, à trois lieues de Gisors si célèbre par les luttes entre les Anglais et Philippe-Auguste. Des réquisitions de toutes sortes durent faire participer les malheureux villageois à ces événements. Plus tard, pendant les guerres de religion, quand le Vexin Français fut sillonné par les marches des armées rivales, quand les habitants de Saint-Gervais virent les lueurs de l'incendie du château de Montagny, n'eurent-ils pas raison de craindre? Cependant la protection des seigneurs d'Hallincourt était acquise à leurs vasseaux de Saint-Gervais, et elle était puissante. Les bourgeois de Gisors avaient transporté dans ce château leurs effets les plus précieux; et catholiques et protestants s'écartaient respectueusement des terres occupées par un seigneur qui était l'ami du duc de Mayenne et qui devait négocier la paix au nom de Henri de Navarre et l'abjuration de ce prince. En ces années, les registres publics de la paroisse accusent un chiffre de naissances variant de vingt-cinq à trente-quatre. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ces naissances décroissent: dix-huit est généralement le nombre le plus élevé; y eut-il des levées extraordinaires de vassaux des Villeroy pour les guerres où ils prirent part et le sang des habitants de Saint-Gervais a-t-il coulé dans les plaines de Flandres ou sur le champ de bataille de Ramillies?

Si le silence le plus complet nous permet seulement d'émettre quelques probabilités sur le rôle de ce village relativement à l'histoire générale de la France ou de la contrée, il n'en est pas de même de l'histoire locale. Au point de vue civil, cette histoire se confond avec l'histoire des seigneurs et des propriétaires de la terre, et, si elle n'offre pas d'intérêt bien attachant, elle peut servir à la destruction de nombreux préjugés.

L'un d'eux consiste à croire que le seigneur était seul propriétaire; que sa propriété était inaliénable et que les roturiers, les paysans ne pouvaient posséder la terre qu'au titre de tenancier. Il n'en était

pas ainsi dans les pays régis par la coutume de Senlis, du bailliage de laquelle ville Saint-Gervais ressortissait. Notre village appartenait à la généralité de Rouen, au bailliage de Senlis, à l'élection de Chaumont-en-Vexin et à l'accroissement de Magny. La terre y était très divisée et l'on peut dire sans crainte d'erreur qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle elle l'était pour le moins autant que de nos jours. L'inventaire des pièces composant le domaine d'Hallaincourt en 3 gros volumes in-fol. en fournit les preuves, comme on pourra ultérieurement le voir.

Nous nous proposons d'examiner les grandes propriétés dont se composait le village : la seigneurie de Saint-Gervais ; celle de Magnitot ; celle de Lesseville possédée par la famille de La Fontaine, à Archemont ; enfin la petite propriété.

Il s'en faut que la terre seigneuriale de Saint-Gervais ait eu avant Pierre le Gendre, seigneur d'Hallaincourt, l'importance qu'elle eut ensuite quand elle fut acquise par ce seigneur. Il est bien difficile de préciser l'étendue de cette terre : « elle se composait de terres franches de tout droit et de terres tenues et mouvantes comme fiefs et dépendantes des seigneurs des environs. Ainsi, elles dépendent en 1488 des seigneurs de Felins, seigneurs de Bantélu, des seigneurs de Serans, de Montagny, de Foulleules, de Chaumont, etc. La mention la plus ancienne des possesseurs de cette terre se trouve ainsi faite dans l'inventaire de Le Gendre : « Item, une aultre » quictance et réception de foy et hommaige dactée du 22<sup>e</sup> jour de » décembre 1488, signée de Felins, par laquelle appert Richard de » Felins, seigneur de Banthélu, avoir confessé que le dict jour le » dict défunct Le Gendre luy auroit faict les foy et hommaige et » payé les droilts et devoirs et aultres finances qu'il lui estoit tenu » faire et payer pour raison et à cause d'ung fief qui jadis fust faict » à Jehan le Diable, depuis à Pierre de Courcelles et encore depuis » à Jehan du Perthuis, depuis et dernièrement à Philippe de » Courcelles, aussy escuyer, seigneur de Saint-Lyébault et lors au » dict Le Gendre par acquisition par lui faicte du dict Philippe de » Courcelles, icelluy fief assis à Saint-Gervais près Maigny en » Vaulquexain le François contenant maison, mazures, court et » coullombier avec de quinze ou seize arpents de terre assis au » terrouer du dict Saint-Gervais tenuz et mouvans en plein fief du » dict de Felins à cause de sa seigneurie du Banthelu... »

Cette pièce se complète par l'acte de vente suivant dont nous donnons des extraits : « Item unes lettres faictes et passées soubz le » scel de la prévosté de Paris, l'an mil quatre cens quatre vings » huit, le mercredi dix septiesme jour de décembre signées Chevalier » et Baudequin par lesquelles appert Philippe de Courcelles, seignr » de Saint Lyébault en Champaigne avoir affirmé que à lui com-

» pectoient et appartenoint et lui avoient esté lors naguères  
» adjudées par retraict lignaiger ès requestes du Palays de Paris les  
» fiefz, terres et seigneuries cy-après declairées : cest assavoir.....  
» Item la terre et seigneurie de Saint Gervais, tenue partie du  
» seigneur de le Cousit et partie du seigneur de Banthélu. Item ung  
» aultre fief assis au dict lieu tenu en plein fief de Messire Jehan  
» d'Isque, chevalier. Item, la terre et seigneurie d'Hunecourt  
» (Hennecourt) tenue en plain fief de Richard le Lenternier, à  
» cause de sa seigneurie d'Harchemont. Item une cousture de terre  
» contenant vingt huit arpens, nommée la Cousture de Gromesnil,  
» tenue en plain fief du dict seigneur de la Cousit avecques deux  
» arrierefiefz lung assis à Vallécourt et l'autre nommé le fief de  
» Saint-Amand près Montaigny. Item, ung fief assis à Harchemont  
» tenu en plain fief de la seigneurie d'Ambleville. Item un aultre  
» fief assis à Magnitot tenu en plain fief de la seigneurie d'Halin-  
» court, lesquelles terres, fiefs et seigneuries dessus dictes avecques  
» toutes leurs appartenances et dépendances et généralement tout  
» ce qui audict Phélippes de Courcelles appartenoint et lui avoit été  
» adjudé par retraict, tant maisons, manoirs, courts, coulombiers,  
» vignes, prez, boys, estangs, viviers, garennes, terres labourables  
» et non labourables, cens, rentes, dixmes, champars, champers-  
» taiges, corvées, ventes, saisines, remuemens, fiefs, arrierefiefz,  
» foyz, hommes hommaiges, féaulté, justice, seigneurie et aultres  
» droicts, rentes, revenus et héritaiges, generallement quelzconques  
» estants au lieu de Pallemont, Parmes, Brueil, Saint-Gervais,  
» Harchemont, Hunecourt, Magnitot, Chauldry, Pierrepont et es-  
» terrouers des dicts lieulx et partout ailleurs au pays de Welquexin  
» le François qui avoient été bailléz par le dict Phelippes de  
» Courcelles à Pierre de Courcelles, son frère, pour son partage et  
» que depuis le dict Pierre de Courcelles avoit et a vendus et  
» transférés à Jehan du Perthuys de la vefve et enffans duquel  
» Jehan de Pertuys, ledict Phelippes de Courcelles les avoit euz  
» par retraict lignaiger sans aucune chose à reserver fors et excepté  
» la terre et seigneurie de Helincourt et ses appartenances en ce qui  
» estoit tenu de la demoiselle d'Avernes... » Ce retrait lignaiger  
fut estimé à quatre mille livres tournois.

« Le 28 avril 1496 Piere le Gendre rachette tous les droits compé-  
tant au sieur Christophe de Villiers, chevalier, époux d'Adrienne de  
Foulleuses, fille de Philippe de Foulleuses, (sur l'un des) fiefs movant  
du seigneur d'Avernes à cause de sa seigneurie de Serans et qui est  
(à) Pierre de Hardeville, escuyer, seigneur d'Avernes et de Serans  
le Bouteiller, au prix de 300 livres tournois. »

D'autres pièces nous montrent encore cet enchevêtrement des

droits seigneuriaux qui 'grévent la terre seigneuriale particulière, avec faculté à celle-ci d'exercer sur les autres les mêmes droits.

Pierre le Gendre qui commença l'époque glorieuse du château d'Hallincourt, chevalier, seigneur de Villeroy, de Hardeville, de la Chapelle la Reine, d'Hallincourt de Magny, de Conflans, près Charenton, naquit à Paris. Il était fils aîné de Jean le Gendre, seigneur de Villeroy, conseiller du roi, trésorier de France et de Françoise de Dampont, dame de Frémainville. Conseiller du roi et trésorier de ses guerres, il fut reçu maître des comptes en la chambre de Paris le 30 avril 1504 et nommé trésorier de France par lettres de provision données par Louis XII à Orléans le 3 octobre 1504, et continué dans cette charge par François I<sup>er</sup> en 1514. En 1508 il était prévôt des marchands de la ville de Paris.

L'ambition de ce seigneur fut de créer autour d'Hallincourt une importante terre seigneuriale; en même temps qu'il acquérait les terres et droits de propriétés dans le voisinage de Parnes, et qu'il devenait possesseur de la seigneurie de Magny, il avait intérêt à se rendre propriétaire de toutes les terres situées entre son château et Magny, c'est-à-dire d'une notable portion du territoire de Saint-Gervais. Aussi ne manque-t-il aucune occasion d'acheter. A la porte de son château, sont d'humbles maisons de cultivateurs; il les achète, puis il s'adresse à tous les propriétaires voisins. En 1489, il paye 40 livres tournois pour deux pièces de terre de dix arpents, l'une au lieu dit de Brenleval; l'autre de deux arpents assis sur Hallincourt. Mahiet de Hermes, habitant de Saint-Gervais, tant en son nom qu'au nom de sa femme, Blanche, fille et héritière de Jehan le Charpentier, vend la même année, une pièce de terre de quinze arpents situés à la croix de Dame Alix; plus une autre de sept quartiers au même terrouer au lieu dit Cocquelaville; la première tenue en fief du seigneur de Maigny, la seconde du seigneur d'Hallincourt; pour 80 livres tournois avec quarante sous pour le vin du marché. Le même vend encore deux arpents et un quartier de terre au val des Brayz pour 6 livres tournois et un demi muid de grains, mesure de Meulan, les deux parts blé et le tiers avoine.....

Ces acquisitions continuent : dès qu'une vente de terre a lieu, Le Gendre est acquéreur. En 1496, il rachète à Christophe de Villiers, chevalier, seigneur d'Hodent, époux d'Adrienne de Foulleuse, tous ses droits sur la terre de Saint-Gervais, à cause de sa seigneurie de Serans, puis de Regnault le Gros, dit Motin, demeurant à Harchemont, quatre arpents de terre à Cocquelaville pour 20 livres tournois; à Raoul le Fliche, cultivateur, douze arpents en en plusieurs pièces pour 37 livres 10 sols tournois; à Guillot le Fliche, laboureur, son héritage pour 70 livres tournois, une aune et demie de drap de pays à 16 sous parisis l'aune et un chapperon

à sa femme franc argent ; à Guillaume Loinetier et Catherine sa femme, un pré pour 72 sous et 6 deniers tournois ; à Jean Arnoul, marchand et bourgeois de Paris, propriétaire de deux parts des grans champars de Saint-Gervais, et quatorze arpents dans le bois d'Harchemont pour sept vingts livres tournois. En 1500, Pierre Legros, dit Motin, marchand, demeurant à Harchemont, vend son héritage qui est considérable pour 400 livres tournois, 17 septiers de grains, deux tiers en blé, un tiers en avoine : ses terres mouvaient du seigneur de Vernouval. Par ces acquisitions successives, la terre d'Hallaincourt avait acquis une grande importance : la seigneurie n'avait que la basse et la moyenne justice, Pierre le Gendre acquit du roi François I<sup>er</sup> le 28 août 1521 la haute justice.

Sans enfants de ses deux mariages, il testa le 15 novembre 1524 en faveur de Nicolas de Neufville II<sup>e</sup> du nom, fils de sa sœur, sous la condition que le fils aîné de celui-ci porterait le nom et les armes de Le Gendre. Il mourut à Paris en 1525 et fut inhumé probablement dans la chapelle de la Trinité qui lui appartenait en l'église de St-Germain-l'Auxerrois. Il portait dans ses armes : d'azur à la fasce d'argent accompagné de trois bustes de femmes de même, chevelés d'or. On les retrouve à la voûte de la chapelle située au bas-côté nord de l'église de Saint-Gervais.

Nicolas II de Neufville lui succéda. Il avait pour ancêtre Richard de Neufville, originaire de Dieppe, vendeur de poisson de mer aux Halles de Paris et bourgeois de cette ville, mort le 18 février 1401. Le second fils de ce Richard, Nicolas de Neufville, avait été comme son père vendeur de poisson aux Halles, puis maître d'hôtel du duc de Bourgogne et receveur des Aides et Tailions en l'élection de Paris, puis élu échevin de Paris à plusieurs reprises ; ce qui lui obtint la noblesse transmissible. Le fils de celui-ci, Simon de Neufville, fut également vendeur de marée aux Halles, échevin de Paris, puis conseiller de ville en 1500. C'est le fils de Simon, Nicolas de Neufville qui devint le premier du nom ; il fut comme ces ancêtres vendeur de marée à Paris, seigneur de l'Équipée, près Beauvais, des Tuileries, à Paris, et de Chanteloup près Chartres ; il acheta une charge de notaire et secrétaire du Roi en 1511, devint membre du Conseil privé du Roi et mourut en 1549. Il avait épousé Geneviève Le Gendre, morte en 1530. De son mariage il eut trois filles et un fils, qui fut celui dont il est ici question.

Il était secrétaire du Roi en 1507, et devint audencier de la Chancellerie, puis l'un des quatre trésoriers de France, secrétaire des finances en 1515, secrétaire de la Chambre de François I<sup>er</sup> ayant les droits de bourse dus à Sa Majesté dans toutes les chancelleries de France. Il était trésorier de l'ordre de Saint-Michel en 1521 et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1525. Héritier

de Pierre Le Gendre, il fit au Roi, le 2 décembre 1521, foi et hommage de la moitié de la Haute Justice de Magny et d'Hallincourt. On ignore comment il en a été dépossédé, mais le 26 novembre 1534 il racheta du Roi moyennant six cents livres les Hautes Justices de ses terres, de leurs appartenances et dépendances avec pouvoir d'y établir tous juges et officiers nécessaires pour l'exercice des dites justices. Il partagea, au mois de mars 1537, avec ses co-héritiers les biens de la famille Le Gendre. Il fit construire à cette époque les fortifications de Magny et obtint de François I<sup>er</sup> pour le village le titre de ville et des armes. Il partagea ses biens propres entre ses enfants en 1553 et mourut avant le 14 mars 1554.

Son fils et successeur fut Nicolas de Neufville III<sup>e</sup>, dit Le Gendre, baron de la Chapelle-la-Reine, seigneur de Villeroy, d'Hallincourt, de Magny et autres lieux. Né à Paris vers 1512, il devint secrétaire du Roi, trésorier de France et de l'ordre de Saint-Michel, par résignation de son père. Il prit à la mort de celui-ci le nom et les armes de Le Gendre pour satisfaire à la clause testamentaire de son grand-oncle maternel. Des lettres de mutation de nom lui furent, à ce sujet, données à Chantilly en mai 1554; ses héritiers se firent relever de cette obligation. Il fut nommé prévôt des marchands de Paris en 1566 et le fut jusqu'en 1570, puis gouverneur de Melun, Mantes et Meulan, lieutenant du Roi en l'île de France, chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1572. Il se retira peu à peu des affaires, vécut en grand seigneur, bâtissant de plaisants et superbes édifices, dressant bibliothèques, lisant et chérissant les hommes lettrés et bons ecclésiastiques. Il est mort en 1598 et fut inhumé dans l'église de Magny où se trouve sa statue à genoux, portant le collier de Saint-Michel. Son oraison y fut prononcée en présence de son fils, par Messire Claude de Moresme, évêque de Séz. Des lettres patentes de François II données le 18 août 1559 avaient révoqué les aliénations du domaine de la couronne faites antérieurement, et ainsi Nicolas Le Gendre fut dépossédé de ses Hautes Justices. Plus tard, François d'Alençon, duc d'Anjou, ayant été autorisé le 3 oct. 1577 à engager une partie de son apanage, aliéna le 5 août 1578, le domaine de Chaumont et l'accroissement de Magny à Marie de Bourbon, veuve en troisièmes noces de Léonor d'Orléans, duc de Longueville et Estouteville. Ce même jour cette princesse céda à Nicolas Le Gendre le domaine royal compris dans l'accroissement de Magny, moyennant 5,500 livres. Nicolas Le Gendre conserva paisiblement la jouissance de ce domaine royal, qui resta aux mains de ses héritiers jusqu'en 1670.

Son fils lui succéda sous le nom de Nicolas IV de Neufville, et porte le premier le nom de Villeroy. A dix huit ans, il passait déjà pour un politique habile et fut chargé par Catherine de Médicis de

deux missions importantes, en Espagne d'abord, puis à Rome auprès de Pie V. En 1567, il eut la survivance de la charge de secrétaire d'État, occupée par son beau-père Claude de L'Aubespine. Ami intime de Charles IX, il écrivit sous la dictée de ce prince son traité sur la chasse ; il fut chargé par le même de régler les articles de son mariage avec Elisabeth d'Autriche et en 1573 de conclure la paix de la Rochelle avec les Huguenots. Il fut ensuite ambassadeur près de Henri III quand ce prince quitta la Pologne, dressa les statuts de l'ordre du Saint-Esprit, devint chevalier et grand trésorier de cet ordre lors de son institution. En 1587, accusé en plein Conseil par le duc d'Epéron d'être vendu à l'Espagne, il perdit un peu de la confiance de Henri III et fut destitué de ses fonctions le 8 septembre 1588 comme partisan des Guise. Il devint conseiller du duc de Mayenne en 1589 et envoyé en négociation auprès de Henri IV. Il eut plusieurs conférences avec ce prince auprès de Magny. Après l'abjuration de Henri IV qu'il reconnut pour roi, il fut nommé de nouveau secrétaire d'État en 1594, négocia avec succès la reconnaissance et l'absolution du roi ainsi que son mariage avec Catherine de Médicis. Quoique peu ami de Sully, il resta toujours en faveur auprès de Henri IV et après la mort de ce prince, continua d'être secrétaire d'État. Un instant démissionnaire à la suite d'un démêlé avec le maréchal d'Ancre, il redevint secrétaire d'État jusqu'à son décès. Il avait acheté en 1704 la baronnie de Bury, située sur la commune actuelle de Saint-Secondin (Loir-et-Cher). Des lettres patentes, en 1610, érigèrent la seigneurie de Villeroy en châellenie, puis en marquisat en 1615. Henri IV disait de lui : « Il a le cœur généreux, n'est nullement adonné à l'avarice et fait paraître son habileté en son silence et grande retenue à parler en public. » Il fut le premier des secrétaires d'État qui signa pour le roi. Il mourut en 1617, à Rouen, où il était allé à l'ouverture de l'Assemblée des notables. Il fut inhumé à Magny, et sa statue s'y trouve avec celle de sa femme, Madeleine de L'Aubespine, célèbre par son esprit et par sa beauté ; elle fut chantée par Ronsard, louée par le P. Louis Jacob, La Croix du Maine, Abel de Sainte-Marthe et Hilarion de Coste.

Son fils Charles de Neufville naquit à Paris en 1566 en 1567. Il eut pour parrain Charles IX et pour marraine Catherine de Médicis. Il fut conseiller d'État et capitaine de cinquante hommes, puis de cent hommes d'armes de ses ordonnances. Il devint en 1588 gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais en survivance de son beau-père François de Mandelot qui mourut le 24 novembre de la même année ; cependant il n'eut pas cette charge. Il entra dans la Ligue en 1589, fut nommé gouverneur de Pontoise, fut blessé au siège de cette ville, en fut de nouveau gouverneur quand le duc de

Mayenne la reprit en 1590, et prévôt de Paris en 1592. Rallié à la cause royale en 1594, il remit Pontoise au roi à la condition d'en rester gouverneur et de recevoir 476,594 liv. pour son père, pour lui et pour d'autres particuliers. Il se distingua au siège de La Fère et reçut le collier des ordres du Roi, en 1597, et assista à la prise d'Amiens. Il fut ambassadeur à Rome à plusieurs reprises. Vers 1610 il fut nommé lieutenant général à Lyon et, en 1612, gouverneur du Lyonnais. Il devint seigneur engagiste du domaine de Magny et de Pontoise, fit ériger la baronnie de Bury en comté et la vendit le lendemain, 2 décembre 1633, au marquis Charles de Rostaing. Il mourut à Lyon le 17 janvier 1642 et fut inhumé dans l'église des Carmélites, aujourd'hui détruite. Il avait épousé successivement Marguerite de Mandelot, dame de Pacy et dame d'honneur de la Reine-Mère, et morte à Pontoise en 1593 ; puis Jacqueline de Harlay morte en 1658 et inhumée au couvent des Carmélites de Lyon.

Nicolas V de Neufville, son successeur, fils issu de son second mariage, naquit à Pontoise en 1598, devint enfant d'honneur auprès de Louis XIII. Homme de guerre, il servit dans les diverses expéditions qui se firent sous Louis XIII, devint lieutenant général en 1643, gouverneur de Louis XIV en 1646, maréchal de France même année et conseiller d'honneur au Parlement. Il représenta au sacre du Roi, 7 juin 1654, le grand maître de France, fut fait chef du Conseil des finances et chevalier des ordres du Roi en 1661. Le marquisat de Villeroy fut érigé en sa faveur en duché-pairie par lettres-patentes en septembre 1651. Un arrêt du Conseil d'Etat, rendu à Saint-Germain-en-Laye le 3 février 1670, fit rentrer dans le domaine du Roi, moyennant rachat, les Hautes Justices de Magny, Saint-Gervais, etc..., aliénées à la famille de Neufville. Le maréchal de Villeroy offrit au Roi, pour conserver ses droits de haut justicier, de lui donner en échange cinq arpents et six perches de terrain situés au Bas-Roule, à Paris, nécessaires à l'agrandissement des Champs-Élysées. Louis XIV agréa la proposition et le contrat fut confirmé par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, au mois d'août 1670. Il fit construire dans l'église de Magny la chapelle seigneuriale de la Sainte-Vierge pour abriter les monuments de ses aïeux. Il épousa, le 11 juillet 1627, Madeleine de Créquy, décédée à Paris le 31 janvier 1675, à l'âge de soixante-six ans. Le maréchal de Villeroy mourut en 1685 et fut inhumé au couvent des Carmélites de Lyon, où son frère, archevêque de cette ville, lui fit élever un magnifique mausolée.

François de Neufville, son fils, naquit à Paris le 7 avril 1644. Nommé à six ans en survivance de son père gouverneur et lieutenant général du Lyonnais, Forez et Beaujolais, il fit sa première

campagne en Hongrie en 1664, fut blessé à la bataille du Saint-Gothard, fit la guerre de Flandres et de Franche-Comté au titre de colonel du régiment d'infanterie du Lyonnais, et la campagne d'Allemagne de 1670-1672 sous Turenne. Il prêta serment au Parlement de Paris en qualité de pair de France en 1673, et prit le titre de duc de Villeroy. Maréchal de camp en 1674, il se distingua à la seconde conquête de la Franche-Comté, passa en Flandre et fut blessé à la bataille de Séneffe. Lieutenant général en 1677, chevalier des ordres du Roi en 1688, maréchal de France en 1693, croix de Saint-Louis en 1694, il se démit l'année suivante de son duché-pairie. Capitaine des gardes du corps du Roi, général des armées en Flandres où il commanda jusqu'à la paix de Ryswick, à la guerre de la succession d'Espagne, il commanda l'armée en Flandre, puis en Italie; il fut fait prisonnier à Crémone et perdit ensuite en Flandre la bataille de Ramillies sans s'aliéner la confiance de Louis XIV. En 1714, il devint ministre d'État et chef du Conseil des finances, et gouverneur de Louis XV. Exilé à Villeroy, par ordre du Régent en 1722, puis dans son gouvernement de Lyon jusqu'en 1724, il décéda à Paris le 18 juillet 1730 et fut inhumé aux Carmélites de Lyon. Il avait épousé Marie-Marguerite de Cossé, fille du duc de Brissac, pair de France, et morte à Paris en 1708. Le duc de Villeroy a été diversement jugé. Le président Hénault s'est montré sévère à son endroit dans ses appréciations.

Sous son successeur Louis-Nicolas de Neufville, les rapports du château d'Hallincourt, de Magny, de la terre de Saint-Gervais cessent avec la famille de Villeroy. Ce seigneur naquit à Paris le 24 décembre 1663. Il fut nommé lieutenant général du Lyonnais Forez et Beaujolais en 1680 en survivance de son grand oncle Camille de Neufville, archevêque de Lyon, mais il n'entra en charge qu'en 1698. Brigadier d'infanterie en 1693, il prêta serment au Parlement comme pair de France et se démit de son duché-pairie en 1722 en faveur de son fils aîné Louis François Anne de Neufville. Il devint successivement lieutenant général en 1702, chevalier de Saint-Louis, capitaine des gardes du Roi en survivance (1708) et titulaire en 1716. En 1712, il était gouverneur du Lyonnais en survivance, mais n'entra en charge qu'en 1730. Il assista en 1722 au sacre de Louis XV en qualité de capitaine des Gardes Ecossais et fut chevalier des ordres du Roi en 1724. Il vendit les seigneuries de Magny, d'Hallincourt, de Saint-Gervais, d'Estrées, etc., ainsi que le domaine royal engagé dans le domaine de Magny le 20 janvier 1733 à M. de Senozan. Il mourut subitement à Paris en 1734. Il avait épousé en 1694 Marguerite Le Tellier de Louvois, fille du marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'Etat, puis,

Marthe Marguerite de Valois de Mursay veuve d'un comte de Caylus, morte en 1729. Elle était nièce de M<sup>me</sup> de Maintenon.

Les rapports des Villeroy avec leur terre seigneuriale du Vexin paraissent avoir été peu fréquents, surtout à partir du xvii<sup>e</sup> siècle. Ils virent en elle une source de produits ; ils y vinrent de loin en loin pour les chasses. Saint-Gervais n'a que trois souvenirs d'eux : l'écusson des Le Gendre au chevet du bas-côté nord qui doit, à notre sens, se rapporter à Nicolas de Neufville III, contemporain des travaux de construction de l'église ; — puis une fondation faite par messire Jean Dagneau, consignée dans son épitaphe qui se trouve dans l'église de Saint-Gervais. Ce prêtre, enfant du pays et curé du dit lieu, puis chanoine d'Evreux, fonde un service le 12 décembre « à l'intention de Messeigneurs de Villeroy, ses bons maîtres et bienfaiteurs. » Il était leur aumônier et par leur crédit était devenu « chantre ordinaire de la chappelle de la musique du Roy et chanoine de N.-D. d'Evreux. » Ce fut probablement par le moyen de Madeleine de L'Aubespine, femme de Nicolas IV de Neufville, parente d'un évêque d'Evreux de ce nom qu'il acquit cette dernière charge. Le troisième est relatif à une bénédiction de cloche ; les Villeroy, parrain et marraine, se font représenter par des gens de leur maison : « Le mardi vingt cinquième janvier » mil sept cents onze, par moi Jean Lancesière, prêtre, curé de » Saint-Gervais, soussigné, a été bénite une des cloches de l'Eglise » et qui est celle d'après la petite laquelle a été nommée Françoise » Marguerite par haut et puissant seigneur Messire François de » Neufville duc de Villeroy, Pair et Maréchal de France, chevalier » des ordres du Roy, général des armées de sa majesté, marquis » d'Halincourt, seigneur de Magny, de Saint-Gervais et autres lieux » et par haute et puissante Dame Marguerite Le Tellier, épouse de » Haut et puissant seigneur Messire Louis Nicolas de Neufville, » duc de Villeroy et Beaupréau, baron de Montéian et Pontarme » en Anjou et de la Guesche en Bretagne, capitaine de la première » et plus ancienne compagnie de sa Majesté. Et ont assisté à la » dite bénédiction, honorable homme, M<sup>e</sup> Pierre Lemarié, avocat » au Parlement et capitaine du château d'Halincourt au nom et » comme représentant mon dit seigneur le maréchal duc de Villeroy » et dame Marguerite Leclerc, épouse de M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Lemarié, » conseiller du Roy et président en l'élection de Chaumont et » Magny, bailli et juge de police au dit Magny, au nom et repré- » sentant la dite dame duchesse de Villeroy. » — Enfin l'on ne trouve dans les Registres Paroissiaux aucun acte signé par quelqu'un de ces personnages.

Par un acte passé chez M<sup>e</sup> Bornod, notaire à Paris, le 20 janvier 1733, Jean Antoine Ollivier, chevalier de Senozan, avocat du

Roi au Châtelet de Paris acquit de Louis Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, les seigneuries d'Hallincourt, de Magny, de Saint-Gervais, d'Estrées, de La Chapelle, etc., ainsi que la jouissance du domaine royal engagé dans le bailliage de Magny. Ce nouveau propriétaire, né en 1712, était fils de François Ollivier, comte de Senozan, qui fut intendant général des affaires du Clergé, et de Jeanne Anne Madeleine de Grolée de Viriville. Il devint à la mort de son père, arrivée en 1740, comte de Senozan en Mâconnais et seigneur de Rosny près Mantes. En 1733, il fut nommé conseiller à la deuxième Chambre des Requêtes du Parlement ; en 1737, président de la quatrième Chambre des Requêtes ; en 1755, conseiller d'Etat ; en 1753, président honoraire au Parlement de Paris ayant séance à la Grand'Chambre. Sans doute gêné dans ses affaires, M. de Sénozan revendit au marquis de Vallières les seigneuries d'Hallincourt, de La Chapelle, de Saint-Gervais, de Parnes, de Perrettes, de Chaudry, de la Garenne des Roses, le 19 juin 1764. Il abandonna au Roi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1765 le domaine royal engagé dans le bailliage de Magny, moyennant une rente annuelle et viagère de 3,000 livres, allouée à titre de remboursement de finance. Cette convention fut ratifiée par un arrêt du Conseil d'Etat en date du 27 août 1765. A la même époque, il céda encore au roi Louis XV pour faciliter un échange entre celui-ci et les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés de Paris, les terres de Blamécourt, de Gerville, d'Archemont, d'Hodent ainsi que l'Hôtel seigneurial de Magny et la justice de cette petite ville. Après avoir eu de nombreuses discussions avec les habitants au sujet de ses droits seigneuriaux et toujours pressé par des besoins d'argent, il revendit encore le 22 février 1774 au marquis de Vallière, les seigneuries de Magny et d'Estrées. Il décéda le 30 septembre 1778 à Paris. En février 1735, il avait épousé Anne Nicole de Lamoignon de Blancmesnil, née à Paris en 1718, sœur aînée de Lamoignon de Malesherbes, chancelier de France sous Louis XVI. Arrêtée comme conspiratrice au moment de la Terreur, elle fut condamnée à mort le 10 mai 1794 et exécutée le jour même, quelques instants avant M<sup>me</sup> Elisabeth de France. La famille de Sénozan portait : écartelé aux 1 et 4 d'argent à l'olivier de sinople ; aux 2 et 3 gironné d'or et de sable de 8 pièces, au trèfle brochant sur le tout.

Le nouveau propriétaire de la terre seigneuriale de Saint-Gervais était digne de continuer les grands noms du château d'Hallincourt. Joseph-Florent de Vallières, né à Paris le 22 juin 1717, était fils de Jean-Florent de Vallières, lieutenant-général. Élève des Jésuites du collège de Louis-le-Grand, il entra à l'âge de quatorze ans aux écoles d'artillerie. Engagé volontaire au siège de Kiel, en 1733, il devint successivement lieutenant provincial d'ar-

tillerie au duché de Bourgogne en 1736, commissaire ordinaire d'artillerie, commissaire provincial en 1739, brigadier en 1744, inspecteur général des écoles d'artillerie en 1745, directeur général des mêmes écoles et inspecteur du régiment royal d'artillerie et des manufactures d'armes en 1747, maréchal de camp, et, l'année suivante, lieutenant général. Il devint gouverneur de Bergues-Saint-Vinox, en 1759, et associé libre de l'Académie des Sciences en 1761. Il fit la campagne de la première guerre de Sept ans, assista au siège de Philipsbourg, à la campagne de Bohême, 1741, à la bataille de Dettingen, aux sièges de Menin, d'Ypres, de Furnes et de Fribourg ; à la bataille de Fontenoy, aux sièges de Tournay, d'Audenarde, de Dendermonde et d'Ath ; puis à celui de Namur où il fut blessé en 1746. Il commanda l'artillerie de l'armée de Flandres et contribua à la prise de Berg-op-Zoom et de Maëstricht. A la suite d'une mission dont le chargea le roi d'Espagne, Charles III, avec l'assentiment de Louis XV, il reçut, en 1764, les diplômes et lettres royaux portant don et cession à perpétuité pour lui et ses successeurs d'un titre de marquis en Castille. Ce titre fut confirmé par lettres-patentes du roi de France en 1765. Sur l'ordre du Roi, en 1771, après la nomination du marquis de Monteynard au ministère de la guerre, le marquis de Vallières reprit la direction générale des écoles d'artillerie qu'il avait abandonnée. Il reçut la croix de commandeur de saint Louis la même année. Épuisé de fatigue, il mourut d'apoplexie le 6 janvier 1776 et fut inhumé dans le caveau du chœur de l'église Saint-Jean-en-Grève, à Paris. M. de Vallières a écrit sur l'artillerie ; il a sa place parmi les grands hommes de cette arme.

M. de Vallières reçut de Louis XV, le 20 juin 1772, des lettres de terrier, pour les seigneuries d'Halincourt, de Saint-Gervais, de La Chapelle, etc. Le 29 juin 1774, il demanda par addition des lettres de terrier pour ses seigneuries d'Estrées et de Magny. On ne sait la suite donnée par le Roi à cette affaire.

Il portait : d'azur au chevron d'or avec trois aiglettes au vol abaissé de même, 2 en chef, 1 en pointe.

Il s'était marié, en 1765, avec Marie-Louise-Victoire, fille de Louis du Bouchet, marquis de Surches et du Bellay, comte de Montsoreau, née à Paris en 1739. Cette dame qui lui donna deux enfants, après la mort de son mari conserva ses domaines conjointement et indivisément avec ses enfants. Arrêtée à Paris en 1793 et condamnée à mort le 28 avril 1794, elle fut exécutée à Paris le même jour avec Louis Thiroux de Crosnes, ancien intendant de la Généralité de Rouen et Gabriel-Louis-François de Neufville, dernier duc de Villeroy. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces deux enfants de M. de Vallières, lorsque nous traiterons de Saint-Gervais depuis la Révolution.

Si les Villeroy, depuis le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, n'habitaient plus la terre d'Hallaincourt et si les habitants de St-Gervais ne connaissaient plus leurs seigneurs que par les redevances qu'ils payaient à ceux-ci, il n'en était pas de même de la terre de Magnitot. C'était une seigneurie située à la limite sud-ouest du village, qui comprenait un modeste château et une terre restreinte, d'une part par la terre d'Hallaincourt, et de l'autre par la terre de Gerville, au territoire d'Omerville. Elle dépendait comme fief de la seigneurie de La Roche-Guyon et c'était entre les mains de ce grand seigneur que le seigneur de Magnitot prêtait serment de fidélité au roi. Les plus anciens seigneurs de Magnitot que l'on connaisse sont les deux frères des Essarts, l'un chevalier, l'autre chanoine, chancelier de l'évêché de Lisieux, en faveur desquels le roi Charles IV le Bel, en 1322, accorda des lettres pour l'érection de la chapelle de Magnitot. Ils ont été inhumés dans cette chapelle où se voient leurs dalles tumulaires avec leur représentation gravée en creux. Plus tard, nous trouvons dans les acquisitions de Le Gendre, le nom de Jehan d'Isque, chevalier, seigneur de Magnitot et de Gerville. Il reçoit douze livres tournois de Le Gendre, le 24 déc. 1480 pour « tous les reliefs, finances et aultres droictz seigneuriaux qui lui pouvent estre deubz à cause de deux fiefz et leurs appartenances, appartenans au dict Le Gendre lung assis à Saint-Gervais et l'autre au dict lieu de Magnitot qui fut au grant Robin, tenuz et mouvans du dict d'Isque en plain fief à cause de sa seigneurie de Magnitot. » Nous ne savons comment s'est opérée la transmission de ce domaine de Magnitot dans la famille d'Hoitteville qui l'occupe pendant tout le xvii<sup>e</sup> siècle et qui s'en dessaisit en 1771. Le plus ancien de ces seigneurs est Nicolas d'Hoitteville qui mourut en 1645, laissant plusieurs enfants ; il est qualifié de noble homme, chevalier. Son fils, Louis I<sup>er</sup> lui succède et épouse Élisabeth de Poissy en la chapelle de Magnitot. Il est remplacé par Louis-Claude qui meurt en 1752 à l'âge de cinquante et un ans ; sa femme était morte en 1745. Les d'Hoitteville portaient *d'or au chef de sable*. Dans les registres paroissiaux nous retrouvons d'autres membres de la même famille : Pierre d'Hoitteville, seigneur de Magnitot en 1653 ; Claude d'Hoitteville, avocat au Parlement et bailli de Beaumont-sur-Oise ; Michel d'Hoitteville, prieur de La Chapelle et canonicat de Magnitot, 1664. Souvent le fils aîné est canonicat de Magnitot, jouissant du revenu attaché à ce titre dans la chapelle de Magnitot. Les alliances de cette famille ont lieu surtout avec la famille de Cléry.

Cette famille habitait sa terre et la faisait valoir ; aussi n'y voyons-nous de fermier receveur qu'après 1752. Le dernier châtelain ne laissant que des filles, et la coutume de Senlis qui régissait le

pays admettait le partage des propriétés entre les héritiers. On comprend que ce domaine ait ainsi passé en d'autres mains.

Thomas Le Rat, chanoine de Reims, vicaire général de la Grande-Aumônerie et abbé commendataire de Bellozane, au diocèse de Rouen, appartenait à une famille des environs de Rouen. L'un de ses frères était chanoine, grand chantre de cette métropole. M. l'abbé Le Rat, afin de se rapprocher de Versailles pour son office de la cour, acheta au profit d'un troisième frère François-Élie le domaine de Magnitot. Ce frère fut en même temps pourvu d'une charge dans la maison du Roi et ajouta à son nom celui de Magnitot. Comme le château tombait en ruines, l'abbé de Bellozane appela un architecte du nom de Baraguet, pensionnaire de France à Rome, pour donner des plans de reconstruction. Un nouveau château s'éleva ; l'auteur s'était inspiré de ses souvenirs d'Italie et fit une belle villa qui se rapprocha du Petit-Trianon. François-Élie Le Rat de Magnitot mourut aux environs de 1787, laissant sa propriété à sa veuve dame Marie-Marthe Le Rat qui donna son vote pour le représentant de la noblesse aux États Généraux de 1789 (1).

Archemont avait un fief que nous connaissons par Richard Le Lanternier et qui prit de lui le nom de fief des Lanternier. Le Gendre l'acquit. Il y eut dans ce hameau une famille qui prit le titre de sieur et de seigneur d'Archemont mais plutôt par usurpation que par droit. Les de La Fontaine étaient-ils descendants d'Étienne et de Jacques de La Fontaine, laboureurs à Saint-Gervais, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, que nous voyons dans l'inventaire de Le Gendre traiter avec le seigneur d'Hallincourt ? Les registres paroissiaux (2) nous montrent Pierre de La Fontaine et sa femme Jeanne Dufour, morte en 1657, André de La Fontaine et son épouse Françoise Testu ; il décède à l'âge de soixante-quinze ans. Puis c'est son fils, César-André de La Fontaine ; enfin cette famille s'éteint dans ses rejetons mâles avec M<sup>re</sup> Louis-Anthoine de La Fontaine, prêtre, curé de Saint-Martin-la-Garenne, puis retiré à Magny où il meurt.

Cette famille ajoutait à son nom celui de Lesseville, nom d'un fief enclavé dans le domaine d'Hallincourt, situé près de la Vallée Adam, au-dessus du chemin du Roquer. Elle portait *de gueules à trois pattes de lion d'or, deux et une au chef de vair*.

Les de La Fontaine avaient le lieu de leur sépulture dans l'église de Saint-Gervais, dans la chapelle du bas-côté nord, alors dédiée à saint Jean.

(1) Cette famille porte *d'azur à la licorne d'argent*.

(2) La famille de La Fontaine composée de chevaliers dès le début du xvi<sup>e</sup> siècle, est connue dans les guerres de la Ligue auxquelles prit part Louis de La Fontaine, seigneur de Cormeilles. V. *La Ligue à Pontoise* d'Henri Le Charpentier (N. du C. de P.).

La propriété d'Archemont fut mise en vente vers 1756. Nous avons pu voir le plan de ce manoir qui est devenu une ferme, les appartements de maîtres servent au fermier et aux détails de l'exploitation. Le jardin dessiné à la française et de plain-pied avec le premier étage, a fait place à un modeste potager, et le verger est devenu un pré. La ferme annexée au manoir n'a pas changé de destination ; elle a formé une seconde part dans l'héritage des Seheut qui s'en sont rendus propriétaires.

Ajoutons enfin qu'Archemont fournit dans la personne de Pierre Le Gros, dit Martin, grâce à l'appui des Villeroy, un membre du tiers à l'assemblée des notables à Rouen dans les dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle.

Au-dessous de ces trois grandes maisons nous trouvons le village avec ses hameaux d'Estrées et du Petit-Saint-Gervais, d'Archemont et Chaux-Soleil, de Magnitot et de Ducourt. Chaux-Soleil ne fut jamais considérable, deux ou trois maisons qui cessèrent d'être habitées à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

### III

La physionomie générale de Saint-Gervais devait différer du village que nous avons sous les yeux. A côté de la grande ferme d'Estrées s'élevaient quelques maisons de paysans, couvertes de chaume. Estrées était alors le moins peuplé et le moins aisé des hameaux. Archemont paraît avoir eu le développement que nous lui connaissons ; il avait un manoir comme nous l'avons dit, aujourd'hui converti en ferme. Plus haut, Magnitot formait autour de son château un hameau vivant et gai ; les ruines présentes attestent que c'était l'un des plus importants de la paroisse. Ducourt avait à peu près, sinon plus, le nombre de maisons que nous voyons de nos jours. Enfin Saint-Gervais se groupait autour de son église et de la ferme seigneuriale avec ses maisons plus petites qu'elles ne le sont maintenant ; la plupart de ces maisons sont en pierre, que les carrières locales fournissent en abondance ; elles sont généralement couvertes de chaume.

La grande route de Paris à Rouen traverse le village. Son sol fut longtemps celui de la voie romaine ; pour parer à ces ornières, à ces déchaussements qui sont autant les œuvres de l'intempérie des saisons que celles de la destruction des hommes, on venait simplement en aide par des remblais primitifs de la pierre et du cron ; Paris et Rouen étaient deux villes si grandes et des centres si industriels que la circulation était incessante.

On allait à cheval, les dames avaient des haquenées ; la poste à Magny avait ses relais. Nous voyons par des testaments du xvi<sup>e</sup> siècle

que les habitants de St-Gervais avaient affaire autant à Rouen qu'à Paris ; plusieurs d'entre eux lèguent douze aunes de drap à la Madeleine de Rouen, et autant à l'Hôtel-Dieu de Paris. Sous Louis XIV les chemins devinrent meilleurs ; les carrosses commencèrent à courir les routes : des services de voitures s'organisèrent, mais le trajet n'était pas sans difficultés à cause des ornières : aussi lorsque les voyageurs de Rouen arrivaient à Saint-Gervais où commençait alors le pavé, ils s'écriaient : « Nous voilà sauvés, nous tenons le pavé. » En même temps, les rouliers avec leurs voitures à deux roues, attelées de huit chevaux à la file, étaient, à cause de ces ornières, obligés de suivre toujours la même voie. S'il fallait en sortir, ce n'était qu'à l'aide de renforts. L'un des charretiers portait la chaîne de miséricorde et, quand une voiture était versée, on la relevait au moyen de cette chaîne et de 20 chevaux attelés en travers.

On se disait sauvé quand on tenait le pavé au bas de Saint-Gervais. Mais les voyageurs étaient dans les transes quand les voitures descendaient à fond de train la côte de Saint-Gervais. Il semblait que l'on descendît dans un gouffre. Aussi les accidents étaient-ils nombreux. Les postillons, les charretiers, les rouliers adressèrent à M. de Breteuil, surintendant des finances, sous le règne de Louis XVI, une pétition pour l'amélioration de la route. Ce seigneur la connaissait, puisqu'il la parcourait pour venir de Paris ou de Versailles à sa terre de Dangu. Ils chargèrent l'abbé Verdière de composer cette pétition ; et elle nous est restée sous le nom de « Requête des postillons, rouliers et charretiers, à M. le baron de Breteuil, ministre d'Etat ». En voici le texte :

« Monseigneur, ce n'est qu'un cri, par tout le royaume, que vous êtes bon et que le roi n'a jamais mieux fait que de vous choisir pour ministre. Soit-on gros, soit-on petit, l'on est toujours sûr de votre promptè justice. C'est là-dessus que nous nous fondons, nous autres charretiers, rouliers, postillons, pour vous supplier de faire réparer deux mauvais endroits de la route de Paris à Rouen : Saint-Gervais et La Chapelle qui en est à une demi-lieue.

« Si nous étions, Monseigneur, plus stylés dans le raisonnement, nous vous prouverions combien vous êtes vous-même en danger lorsque vous allez à votre terre de Dangu. Il n'y a pas de postillon qui tremble quand il mène votre personne : s'il descend, le cheval n'a qu'à s'abattre et voilà votre voiture brésillée ; s'il monte, il faut aller à tour de roue, tandis qu'un grand seigneur doit aller comme un tourbillon.

« Pour nous, misérables rouliers, il faut voir combien nos chevaux sont essoufflés. La seule côte de Saint-Gervais les fatigue plus que deux lieues de chemin uni. Souvent il faut rester là et c'est merveille

de nous entendre jurer. Si les poumons ne tenaient pas si fort, nous les lancerions à plus de vingt toises. Il est un jeune curé qui a sa maison sur les bords de la route dont les oreilles sont mille fois le jour déchirées de nos sacrements. Il veut se mêler quelquefois de nous remonter et nous l'envoyons rudement chanter matines. Nous savons bien que c'est un gros péché ; mais aussi peut-on se retenir dans un si mauvais pas ? Ce n'est pas tout, Monseigneur ; il y a un an, un de nous y a passé aux oubliettes. Sa voiture s'est emportée ; il n'a pu se sauver que sur un chemin si étroit qu'il n'a pas dix-sept pieds : il est tombé et a eu les deux cuisses coupées. A chaque voyage, nous courons le même risque, si ce n'est pas nous, ce sont nos chevaux, et l'on ferait une belle liste de tous ceux qui ont été estropiés.

« Et puisque M. l'intendant de Rouen a fait donner l'année dernière des indemnités pour les maisons de Saint-Gervais qui doivent entrer dans le plan de la route, qu'il ne s'agit que d'élargir et d'adoucir, ce qui ne coûterait pas beaucoup d'argent, nous vous supplions, Monseigneur, de déterminer cet ouvrage essentiel pour le commerce, pour la vie des hommes dont on vous sait l'ami et pour vous-même qui descendez souvent cette gorge dangereuse et ridicule, dans un chemin très ouvert partout ailleurs.

« MM. les postillons qui envient l'honneur de vous servir et les rouliers qui portent tout dans la capitale confiée à vos soins, ont dressé de leur mieux cette requête pour vous la présenter, Monseigneur, à votre premier passage ; et ils croient bien tous qu'un mot de M. le baron de Breteuil, ministre d'Etat, leur procurera enfin plus de sûreté, moins de travail, épargnera à leurs pauvres chevaux de violents coups de fouet et purgera l'air d'exécrables apostrophes contre Dieu, le diable, les hommes, le chemin. »

Cette requête devait, comme tant d'autres, subir les lenteurs administratives ; la Révolution qui avançait se proposait autre chose. On lui donna suite en 1840 en faisant une nouvelle route qui formait un grand arc, au moment où le chemin de fer, de Paris à Rouen, venait de supprimer le roulage et les diligences. Il est certain que ce passage de tant de voitures devait donner à notre village une animation qu'il ne connaît plus. Ce n'était toutefois pas un élément de commerce ; Magny et Saint-Clair, lieux de relais, étaient trop voisins : il n'y avait de profit que pour deux cabarets, l'un au bas de la côte, l'autre au haut, et comme les voyageurs aimaient à la monter à pied on faisait une halte à ces cabarets où conducteurs et postillons trouvaient un verre toujours payé par quelqu'un des voyageurs.

Cette grande route divisait inégalement le terroir de la paroisse.

Elle mettait Estrées en communication directe avec Saint-Gervais. Archemont se rendait à Saint-Gervais par le chemin appelé de la messe ou plus tard des morts, il aboutissait à l'Eglise. Magnitot et Ducourt n'avaient que de mauvais chemins de plaine ; enfin Archemont communiquait avec ces deux derniers hameaux par le chemin de Magny à Montreuil ; il reste comme un échantillon de ce que l'on appelait jadis une route.

#### IV

Le terroir était très divisé. Saint-Gervais, village situé dans le Vexin Français, ressortait de la Généralité de Rouen et de l'élection de Chaumont et Magny. On sait que le Vexin relevant du bailliage de Senlis en suivait les coutumes. Or comme la coutume de Senlis n'admettait pas le droit d'aînesse, mais l'égalité du partage, nous trouvons dans les plus anciens monuments, ceux du xv<sup>e</sup> siècle la division de la terre, en un grand nombre de propriétaires. A côté de la grande propriété féodale qui s'acquiert à prix d'argent et qui s'arrondit par le même moyen, nous voyons la propriété plus restreinte, mais suffisante à créer la bourgeoisie ; enfin les pièces de terres détachées auxquelles les familles les plus pauvres s'attachent comme au patrimoine des ancêtres. Le seigneur d'Hallaincourt loue ses fermes moyennant un prix et des redevances, il donne des terres sans location mais à charge de payer des droits seigneuriaux. Les officiers d'Hallaincourt ou de Magny sont d'abord ses percepteurs ; mais cette charge est remplie par le fermier principal de la terre qui est en même temps receveur : il tire un certain bénéfice de cet emploi : nous trouvons ainsi des receveurs des terres de Saint-Gervais, d'Etrez, de Ducourt.

La tradition a rapporté des traits de générosité des Villeroy envers les gens d'Archemont ; tous reçurent deux perches de terre le long du ru de l'Aubette avec la jouissance d'un chemin commun pour le service de cette terre.

On reste stupéfait, après la lecture dans les aveux, des charges des propriétaires envers leur seigneur, tant elles sont minimales ! Nous possédons les aveux de la terre de Saint-Gervais, en 1745. Plus de cent dix personnes ou établissements font aveu de ce qu'ils possèdent et sont tenus de payer. Ce sont les mêmes sommes qui se payaient à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle ; nous les retrouvons telles dans l'Inventaire de Le Gendre. Assurément sous ce seigneur elles étaient plus importantes et représentaient une charge plus lourde qu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. Du reste, à cette dernière époque le contrat de suzeraineté et de vassalité avait été bien des fois

amoindri par la Royauté toujours grandissante. Elle ne laissait plus qu'une ombre de pouvoir aux seigneurs qui, n'offrant plus à leurs vassaux la protection des temps plus anciens, ne pouvaient augmenter l'impôt féodal. Messire Louis-Antoine de La Fontaine, écuyer, seigneur de Lesseville et autres lieux, prêtre et ancien curé de Saint-Martin-la-Garenne, demeurant à Magny, paie pour une maison de fond en comble, cuisine, salles, chambres et greniers dessus, cour, colombier, granges, étables, écuries et jardin, à Saint-Gervais, proche l'église, 27 sols, 2 deniers maille, 7 boisseaux et demi d'avoine, 2 chapons et une oublie ; pour huit arpents de terre où étaient autrefois une grange et une mesure au même lieu, 5 sols, 2 deniers, 2 chapons,  $\frac{1}{16}$  de chapon, un boisseau  $\frac{1}{2}$  d'avoine, 7 œufs  $\frac{1}{2}$ ,  $\frac{3}{8}$  d'oublie. Enfin l'on fait la récapitulation de ses charges pour toutes ses terres qui sont multipliées sur la paroisse, et en y comprenant les précédentes redevances l'on arrive à la somme totale de 3 livres 8 sols maille, 9 boisseaux d'avoine 4 chapons,  $\frac{1}{16}$  de chapon, 14 œufs  $\frac{1}{2}$ , une oublie et  $\frac{3}{8}$  d'oublie, champart à l'onzième gerbe.

La division de la propriété est poussée à l'extrême. Nous lisons dans les aveux que François Dagneaux, laboureur à La Chapelle, paie pour  $\frac{4}{7}$  d'une chambre et grenier dessus le bassier, appartenant à Jean Magnen et les  $\frac{3}{7}$  et grenier appartenant à Alexandre Havard, pour un jardin et un certain nombre de pièces de terre. Louise Bellay, veuve d'Alexandre Havard, demeurant à St-Gervais, paie pour bassier de maison appartenant à Jean Dagneaux avec une écurie y joignant et une partie de la chambre qui est au-dessus, droit de cour commune avec petit jardin et enclos derrière lesdits lieux, un sol, un denier, un boisseau, sept godets d'avoine, une demi poule,  $\frac{5}{16}$  de chapon,  $\frac{5}{24}$  d'oublie.

Enfin personne n'est exempt de payer : églises, chapelles, prêtres paient pour la terre et les bâtiments concédés par le seigneur. Les églises de Saint-Gervais de Parmes, de Nucourt paient comme M<sup>e</sup> Jean-François de Saint-Quentin, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant au Hâvre, et la dame Marie-Thérèse Le Febvre de Vaumont, demeurant à Magny, et ils se rencontrent avec les manouvriers et les laboureurs, dont les noms sont encore portés jusqu'à ce jour.

Dans cette Notice, je me suis aidé beaucoup des travaux de MM. Potiquet et Feuilloley, sur Magny ; je dois remercier MM. de Magnitot et Béranger des documents qu'ils ont bien voulu me communiquer.

